

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 32/7 : AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre des promotions du personnel communal et afin d'assurer la promotion d'un adjudant, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à augmenter l'effectif du Corps des Sapeurs-pompiers de la Ville de Saint-Denis, de :

- 1 poste d'adjudant-chef.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - St. Denis le 25 Janvier 1982
P/le Préfet, Le Secrétaire Général
Signé : Richier CULTRIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet, Le chef de B. délégué
Signé : Jacques LACOSTE